OBJET : PROCEDURE NON RESPECTEE

Bonjour,

Pour assurer le bon fonctionnement de notre activité commune, et dans notre intérêt général, un e-mail vous indiquant la procédure à suivre impérativement vous a été transmis le 9 Novembre 2022.

Vous vous êtes engagés à respecter cette procédure et à mettre à jour le TRELLO depuis le mois de Novembre.

Cependant, malgré plusieurs rappels, cette procédure n’est pas respectée et aucune affaire n’a été saisie sur TRELLO, ce qui a engendré énormément de désagréments.

Nous avons pris à notre charge, EXCEPTIONNELLEMENT, la mise à jour des affaires du mois de Novembre.

La saisie des affaires conclues à partir du mois de Décembre vous incombent.

Par conséquent, pour toute affaire non saisie sur TRELLO, conformément à notre procédure de travail, la commission y afférente ne sera pas versée, comme annoncé par Mr DESPLAT.

Merci de votre collaboration